



# **WEBINAIRE PARTENAIRES**

## **mars 2024**

**Actualités réglementaires et  
Zoom sur les services en ligne de la Caf**

---

**Jeudi 07 mars 2024 – 10h30**

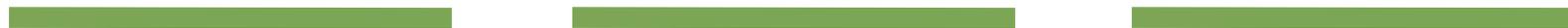


# Un Webinaire pour...



Présenter l'actualité réglementaire de la Caf en mars 2024

Faire un focus sur les services en ligne proposés par la Caf de la Haute-Marne



# ACTUALITES

## Mars 2024

---

- Rappel - Obligation d'utilisation du Montant Net Social
- Zoom sur la solidarité à la source
- Bonus inclusif handicap
- Aides aux vacances
- Semaine de la Petite Enfance
- Fraude : majoration des indus en cas de fraude
- La Caf sur les réseaux sociaux
- Prochains RDV Allocataires

## RAPPEL - OBLIGATION D'UTILISATION DU MONTANT NET SOCIAL

---

Le « net social » correspond au montant des revenus pris en compte pour bénéficier du Rsa ou la Prime d'activité. Il s'agit du montant exact à inscrire lors des déclarations de ressources concernant ces deux prestations. Depuis juillet 2023, le montant « net social » est affiché progressivement sur les bulletins de paie.

**Depuis février (sur les déclarations trimestrielles effectuées début février), l'utilisation du Montant Net Social devient obligatoire.**

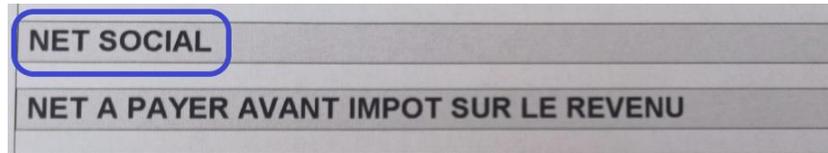
Le but est de faciliter les démarches administratives des personnes concernées par le Rsa et la Prime d'activité. En connaissant rapidement le montant exact à préciser lors des déclarations de revenus, le risque d'erreur de saisie est limité. Les avantages sont donc multiples :

- Faciliter les démarches administratives des demandeurs et bénéficiaires du RSA et de la Prime d'Activité,
- Limiter les risques d'erreur de déclaration,
- Réduire le taux de non-recours aux droits,

## RAPPEL - OBLIGATION D'UTILISATION DU MONTANT NET SOCIAL

### Bon à savoir

- L'utilisateur doit obligatoirement reporter le Montant Net Social apparaissant sur la fiche de paie, avant le montant net à payer avant impôt sur le revenu



Le tableau ci-dessous illustre l'obligation d'utiliser le montant net social. Il est divisé en deux sections horizontales. La section supérieure est intitulée 'NET SOCIAL' et est entourée d'un rectangle bleu. La section inférieure est intitulée 'NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU'.

NET SOCIAL
NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU

- Pour éviter toute erreur, l'utilisateur doit continuer à déclarer toutes les ressources hors salaire : rente accident du travail – maladie professionnelle, pension invalidité ou de vieillesse, chômage, indemnités journalières maladie, indemnité journalière maternité, revenus travailleurs indépendants...
- Pour les bénéficiaires de l'Aah ? Ils doivent continuer à déclarer leurs revenus comme habituellement (montant net imposable) sans tenir compte du montant « net social ». Pour les usagers cumulant l'Aah et la Prime d'activité, le montant net social doit être utilisé seulement pour la Prime d'activité.

## ZOOM SUR LA REFORME DU VERSEMENT A LA SOURCE

---

Le déploiement du MNS s'inscrit dans la réforme du versement à la source des prestations. Face au phénomène massif de non-recours aux prestations sociale, **l'Etat modernise et facilite en effet les démarches d'accès, dans le cadre de la réforme « Solidarité à la source »**, inscrite dans les orientations de la Convention d'Objectifs et de Gestion 2023-2027 de la Branche Famille.

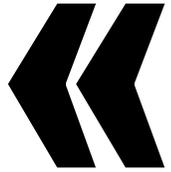
Jusqu'ici, les démarches des allocataires pour bénéficier de la Prime d'Activité ou du RSA étaient lourdes, nécessitant des calculs compliqués et engendrant de nombreuses erreurs dans les déclarations et des régularisations (indus et rappels) dans le versement par la Caf. Directement calculé par l'employeur ou l'organisme versant les prestations sociales, le Montant net Social permet aux demandeurs de connaître immédiatement les revenus à déclarer pour bénéficier de leurs droits, sans calcul de leur part. Le MNS est ainsi le montant exact à déclarer pour faciliter les démarches administratives, limiter le risque d'erreur de déclaration et réduire le taux de non-recours aux droits.

**A horizon 2025, prochaine étape de cette démarche de simplification : les déclarations de ressources des allocataires seront pré-remplies, comme pour la déclaration de l'impôt sur le revenu, en collectant directement, de manière fiable et automatisée, les montants de ces ressources auprès des employeurs ou des organismes de protection sociale.**

# la mise en place du « complément inclusif ALSH »

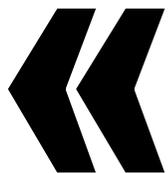


WEBINAIRE ALSH LE 22/03/2024 à 10H00



## Le dispositif a été défini en s'appuyant sur :

- Les préconisations formulées par la Mission Nationale handicap en 2018
- Une étude des aides financières des Caf pour soutenir l'accueil inclusif dans les Acm avec un focus sur les Caf proposant des dispositifs financiers spécifiques (notamment des montants horaires / enfant Aeeh ou des montants forfaitaires annuels)



## Éligibilité et modalités de mise en place

- Mise en place du complément inclusif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024

- ❖ Public éligible :

- ❖ **Tout enfant ou adolescent âgé de 3 à 17 ans bénéficiaire de l'Aeeh**

- ✓ Une étude va être lancée sur le potentiel élargissement des bénéficiaires du complément inclusif aux enfants/adolescents engagés dans un parcours de reconnaissance de leurs handicaps

- ❖ Accueils éligibles :

- ✓ Alsh périscolaires et extrascolaires
- ✓ Accueils adolescents financés par la Pso Alsh

- ❖ Modalités de calcul :

- ✓ À l'heure réalisée
- ✓ 4,50€/heure en supplément de la Pso Alsh

**Il est nécessaire pour le gestionnaire de demander aux parents et de conserver la notification de l'Aeeh**

# AIDES AUX VACANCES

---

La CAF de la Haute Marne poursuit son soutien aux allocataires en leur permettant de partir en vacances avec leurs enfants (Aide aux vacances familiales) et aux enfants de bénéficier d'un départ individuel dans des structures collectives (Aide aux vacances enfants).

Le Règlement Intérieur d'action Sociale prévoit les aides suivantes :

**AVE** : Aide aux vacances Enfants

**AVF** : Aide aux vacances Familles

**AVS** : Aide aux vacances Séjours sociaux

4228 allocataires peuvent bénéficier des aides VACAF AVF/AVS et 3878 allocataires pour les aides AVE en 2024.

Les familles qui remplissent les conditions ont reçu courant février une notification de la Caf par courrier ou mail. Elles peuvent connaître le montant de leur aide en se connectant sur le site Caf.fr dans leur espace mon Compte. **Une refonte du site Vacaf.org** permettra à la famille de procéder à une simplification de ces recherches de séjour et à une simulation de sa participation financière.



# 1ère Page d'accueil du site : espace allocataire

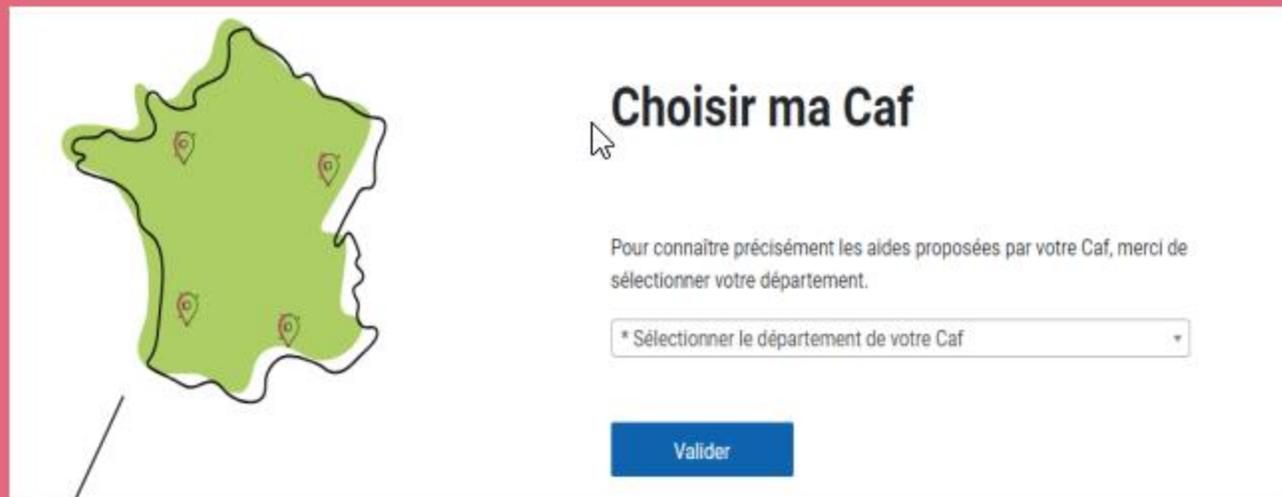
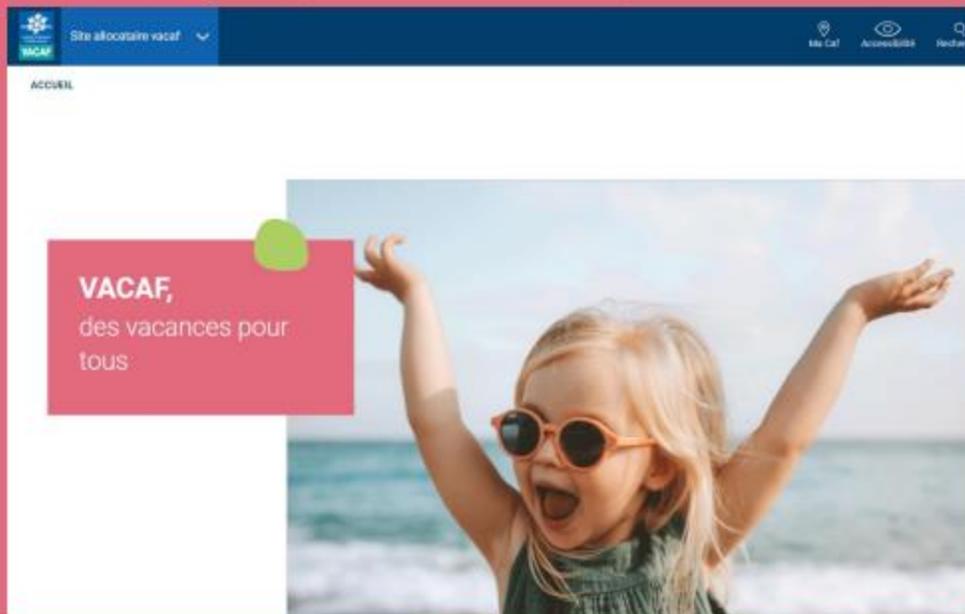


Site allocataire vacaf

Caf 34

Accessibilité

Rechercher



- Accès à sa Caf via le code postal
- Informations sur le dispositif VACAF





La CAF de la Haute-Marne s'engage à nouveau **en 2024** aux côtés de l'association Agir pour la Petite Enfance pour **la 11<sup>ème</sup> édition** de la **Semaine Nationale de la Petite Enfance** qui se **déroulera du 16 au 23 mars 2024**.

Les professionnels de la petite Enfance, accueils collectifs, Relais petite Enfance et Mam se mobiliseront en Haute Marne autour du thème « **viens je t'emmène - se laisser guider par l'enfant** », ce thème inspirera de belles réalisations et animations du trio enfants, parents, professionnels. La Caf de la Haute Marne offre aux structures petite enfance inscrites la boîte pédagogique afin de les aider à construire les ateliers proposés.

**5 Webinaires en ligne seront proposés** pour animer et nourrir les professionnels et les familles dont l'un avec le parrain de cette édition Emile Jadoul auteur et illustrateur de livres pour enfants.

<https://semainepetiteenfance.fr>



## FRAUDES – UNE MAJORATION DE 10% DES INDUS FRAUDULEUX

---

**En 2023, la Caf de la Haute-Marne a identifié 122 fraudes représentant un préjudice total de 947 593€.** La fraude aux prestations consiste à utiliser des moyens illégaux ou déloyaux pour obtenir le versement indu de prestations, tels que l'omission de déclaration, la fausse déclaration, le faux et l'usage de faux ou encore l'escroquerie.

Dans le cadre du renforcement des actions de lutte contre les abus et les fraudes, la loi n°2022-1616 du 23/12/2022 de financement de la Sécurité Sociale pour 2023 a introduit, dans son article 100, une modification du Code de la Sécurité Sociale en vue **d'appliquer une majoration des indus en cas de fraude avérée aux prestations familiales, aux aides au logement, à l'AAH, à la Prime d'Activité et au RSA.** Cette évolution est entrée en vigueur le 01/01/2024.

Concrètement, **en contrepartie des frais de gestion engagée par la Caf, une majoration de 10% des sommes réclamées au titre des prestations versées à tort sera appliquée par la Caf.**

Cette majoration de l'indu frauduleux ne supprime pas la possibilité de sanctionner les allocataires qui ont fraudé, par l'application d'un avertissement, d'une pénalité ou d'un dépôt de plainte. Lorsque la notion de fraude est retenue, il est aussi à noter qu'aucune remise de dette ne peut être accordée.

## LA CAF SUR LES RESEAUX SOCIAUX

---

Pour retrouver toute l'information de la Caf de la Haute-Marne (actualités, projets, informations...), **n'hésitez pas à nous suivre sur les réseaux sociaux !**

Sur Facebook, une page relayant les informations pratiques sur les droits, les démarches, des articles de fond, des activités...

Sur Twitter, une page mettant en avant l'actualité institutionnelle de l'organisme...

Sur LinkedIn, une page pour découvrir nos missions, nos métiers, nos actions...

Sur Instagram, des informations pratiques sur les démarches à réaliser et l'actualité de l'organisme...

Sur Youtube, des vidéos présentant les prestations et services de la Caf...



1300 abonnés



565 abonnés



963 abonnés



63 abonnés



## LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS DE LA CAF

---

### Atelier Nouveaux Bénéficiaires RSA

Atelier d'accompagnement des nouveaux bénéficiaires RSA, animé par la Caf, la CPAM et le Conseil départemental (présentation des droits, démarches à réaliser, accompagnement mis en place...)

**Mardi 12/03/2024 à 14h à CHAUMONT**

### Atelier Nouveaux Bénéficiaires RSA

Atelier d'accompagnement des nouveaux bénéficiaires RSA, animé par la Caf, la CPAM et le Conseil départemental (présentation des droits, démarches à réaliser, accompagnement mis en place...)

**Jeudi 14/03/2024 à 14h à SAINT-DIZIER**

### Webinaire Partenaires avril 2024

Actualités réglementaires et zoom sur le Parcours « Séparation »

**Jeudi 04/04/2024 à 10h30**

# **ZOOM SUR LES SERVICES EN LIGNE DE LA CAF**

---

La Caf met à disposition des usagers plusieurs sites Internet, permettant de s'informer sur ses droits ou de réaliser des démarches en ligne. Une **application mobile Caf – Mon Compte** est également proposée aux allocataires.

Sur caf.fr, des tutoriels présentent les différentes démarches réalisables en ligne. En 2023, pour la Haute-Marne, **49% des pièces transmises à la Caf ont été envoyées par voie dématérialisée**

**78% des démarches réalisées sur caf.fr**

**91% des demandes de prime d'activité effectuées en ligne**

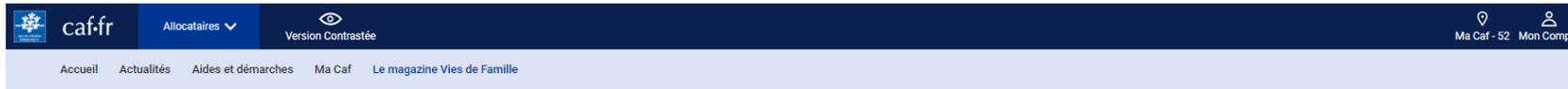
**68% des demandes d'aide au logement issues de caf.fr**

**56% des demandes de RSA dématérialisées**

Des **ateliers numériques** sont régulièrement proposés par la Caf (en collaboration avec la CPAM), pour accompagner les usagers dans leurs démarches sur caf.fr et ameli.fr. Des rendez-vous sont également proposés en accueil pour présenter les fonctionnalités du caf.fr et soutenir l'utilisateur dans la réalisation de sa démarche en ligne.



# Une page dédiée avec les tutoriels caf.fr



De la connexion à l'utilisation de l'Espace Mon Compte pour gérer votre dossier, faire vos démarches en ligne, suivre leur traitement ou encore vos paiements, retrouvez toutes nos fiches pratiques qui vous guident pas à pas sur caf.fr ou sur l'appli mobile Caf - Mon Compte. Vous pouvez aussi consulter la liste de nos [services en ligne](#) disponibles sur caf.fr ou sur l'appli mobile.

## Naviguer sur caf.fr, me connecter et utiliser l'Espace Mon Compte ou l'appli mobile

Découvrir caf.fr	Utiliser Mon Compte	Utiliser l'appli Caf-Mon Compte
<ul style="list-style-type: none"><li>Présentation du caf.fr</li><li>M'informer sur les aides</li><li>Prendre un rendez-vous en ligne</li><li>Créer Mon Compte / Créer Mon Compte (version détaillée)</li><li>Me connecter à Mon Compte</li><li>Réinitialiser mon mot de passe</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Utiliser Mon Compte</li><li>Donner une autorisation de gestion</li><li>Transmettre un document justificatif</li><li>Consulter ou rembourser mes dettes</li><li>Télécharger une attestation dans Mon Compte</li><li>Contactez ma Caf par mail</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Télécharger l'application Caf - Mon Compte (FALC)</li><li>Me connecter sur l'application Caf - Mon Compte (FALC)</li><li>Caf Mon Compte : l'application qui va à l'essentiel</li><li>Découvrir l'application Caf - Mon Compte</li><li>Télécharger une attestation sur l'appli Caf - Mon Compte</li></ul>
<b>Pour les tuteurs</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Me connecter à Mon Compte tuteur</li><li>Utiliser Mon Compte tuteur</li></ul>		

Une page dédiée sur caf.fr avec toutes les aides aux démarches en ligne : de la connexion à l'utilisation de l'Espace Mon Compte, faire ses démarches en ligne, suivre le traitement de son dossier... des fiches pratiques guident pas à pas sur caf.fr ou sur l'application mobile Caf – Mon Compte.

Caf.fr Allocataires

# Des vidéos pour utiliser caf.fr

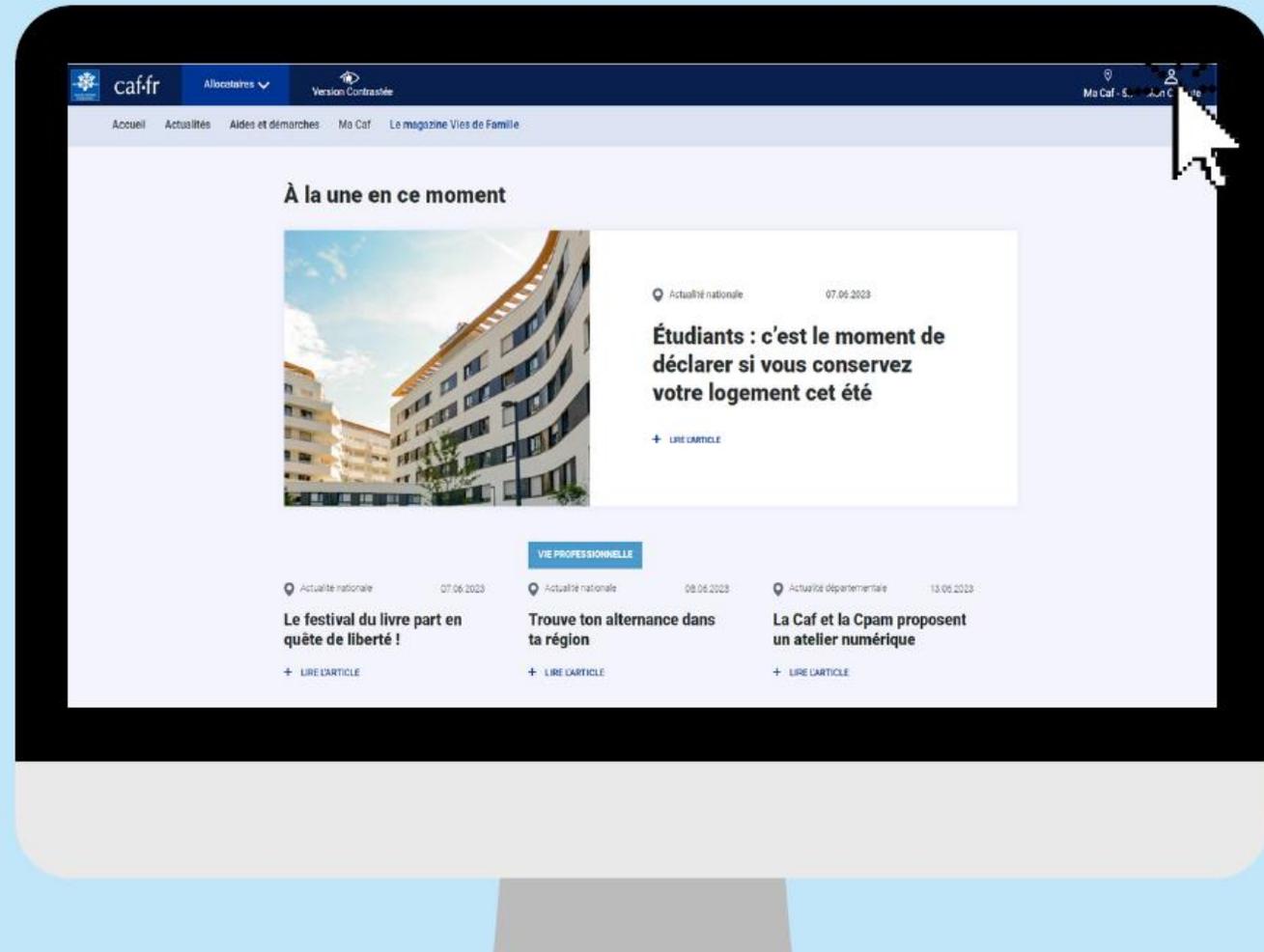


[Caf.fr: Mon Compte : gérer mon dossier - YouTube](#)

# EFFECTUER MES DÉMARCHES EN LIGNE

- Comment se connecter à mon compte

Pour se connecter il faut cliquer sur « Mon compte » en haut à droite



# Connexion au compte

## CONNEXION

Tous les champs sont obligatoires, sauf mention contraire.

Numéro de Sécurité sociale 

13 caractères

Se souvenir de moi

[J'ai un identifiant provisoire](#)

Mot de passe

8 à 24 caractères 

[Mot de passe oublié ?](#)

**Se connecter**

OU

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion à vos services en ligne.



[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

[Première connexion ?](#)

[Créer Mon Compte](#)

[Tuteur ?](#)

[Accéder à Mon Compte](#)

# Mot de passe oublié ?

## MOT DE PASSE OUBLIÉ

Tous les champs sont obligatoires, sauf mention contraire.

Numéro de Sécurité sociale ?

13 caractères

Nom de naissance ?

Vérification de sécurité ?



Saisir les caractères ci-dessus ?

Abandonner

Continuer

Entrez votre N° de sécurité sociale  
Entrez votre nom de naissance  
Puis écrire les caractères inscrits  
Continuer

### Pour le mot de passe :

Choisir entre 8 et 24 caractères dont 1 chiffre, 1 majuscule et 1 lettre minuscule au moins

# Déclarer un changement

Ma vie de couple

Ma vie familiale

La vie de mon enfant

Ma situation  
professionnelle

Mes coordonnées



# YULIA ARTEMENKO

## MES PAIEMENTS ET MES DROITS

Mon dernier paiement

le 25/01/2023

173 €\*

Voir le détail >

\* Versé à un tiers

Mes paiements et droits >

Mes attestations >

Mes ressources >

Mon quotient familial ⓘ : 302€



Télécharger ma dernière attestation



Télécharger mon relevé de compte de décembre

## MES DÉMARCHES



Suivre mes démarches



Déclarer un changement



Simuler ou demander une prestation

## LA CAF M'INFORME

## MON PROFIL

Je suis divorcée depuis le 16 novembre 2017.

J'ai 1 enfant rattaché à mon dossier.

J'ai une activité salariée depuis le 1 juin 2022.

Mon adresse:

5 rue des sapins  
52000 Chaumont

Mon adresse courriel :

Mon téléphone : 07 67 34 16 41

Consulter ou modifier

Besoin d'aide ou de conseils concernant vos allocations.

Contactez ma Caf

## MON PROFIL

Vous êtes responsable des démarches vis à vis de la Caf (allocataire).  
**Votre profil a changé ?** Pour mettre à jour votre situation, cliquez sur le crayon.

### SITUATION FAMILIALE

Mme Dupont Julie

née le 16 octobre 1986  
divorcée depuis le 16 novembre 2017

### SITUATION PROFESSIONNELLE

Mme Dupont Julie

Activité salariée   
Depuis le 1 juin 2022  
CDD

Pour modifier cliquer  
sur le crayon

### ENFANTS ET AUTRES PERSONNES

**Paul Dupont** né le 2 décembre 2015, réside en France  
Scolarisé dans un établissement depuis le 1 octobre 2019

### DÉCLARER UNE GROSSESSE

### DÉCLARER UNE NAISSANCE

### ADRESSE

5 rue des sapins  
52000 Chaumont  
FRANCE  
Depuis le 19 août 2022

### ADRESSE MAIL ET TÉLÉPHONES

Mail : Julie.dupont@gmail.com  
Téléphone 1 : 0666062450  
Téléphone 2 : A communiquer

### A savoir avant de commencer



- 🕒 Votre démarche comprend 4 étapes, sa durée est estimée entre 2 et 5 minutes.
- ❓ Des bulles d'aide s'affichent pour vous expliquer les informations à saisir. Cliquez sur le point d'interrogation pour y accéder.

Commencer

3

Pour chaque changement de situation, un mail vous est envoyé

Une fenêtre s'ouvre pour donner des informations sur la démarche. Je clique sur " Commencer" Je répond précisément aux questions puis je valide. A l'issue de ma démarche, je peux transmettre les documents justificatifs directement sur [caf.fr](https://caf.fr)

# Télécharger une attestation

Julie DUPONT

## MES PAIEMENTS ET MES DROITS

Mon dernier paiement

le 25/01/2023

173 €

Voir le détail >

\* Versé à un tiers

Mes paiements et droits >

Mes attestations >

Mes ressources >

Mon quotient familial ⓘ : 302€



Télécharger ma dernière attestation



Télécharger mon relevé de compte de décembre

## MES DÉMARCHES



Suivre mes démarches



[Sans titre]

Declarer un changement



Simuler ou demander une prestation

## LA CAF M'INFORME

## MON PROFIL

Je suis divorcée depuis le 16 novembre 2017.

J'ai 1 enfant rattaché à mon dossier.

J'ai une activité salariée depuis le 1 juin 2022.

Mon adresse:

5 Rue des sapins  
Chaumont,  
52000

Mon adresse courriel :

juliedupont@gmail.com

Mon téléphone 0666066006

Consulter ou modifier



Besoin d'aide ou de conseils concernant vos allocations.

Contactez ma Caf

## MES ATTESTATIONS

Choisir mon attestation:

Attestation de paiement

Attestation de quotient familial

## MES ATTESTATIONS

Choisir mon attestation:

**Attestation de paiement**

Attestation de quotient familial

Pour quelle période ?

Pour le mois précédent ou les 24 derniers mois.

**Pour le mois de décembre 2022**

Pour une autre période

En téléchargeant votre attestation, vous pouvez l'envoyer rapidement par mail à d'autres organismes.

Recevoir par courrier



Télécharger

# Transmettre un document

Julie DUPONT

## MES PAIEMENTS ET MES DROITS

Mon dernier paiement  
le 25/01/2023  
**173 €\***  
Voir le détail >  
\* Versé à un tiers

Mes paiements et droits >

Mes attestations >

Mes ressources >

Mon quotient familial ⓘ : 302€

 Télécharger ma dernière attestation

 Télécharger mon relevé de compte de décembre

## MES DÉMARCHES

 Suivre mes démarches

 Déclarer un changement

 Simuler ou demander une prestation

## LA CAF M'INFORME

## MON PROFIL

Je suis divorcée depuis le 16 novembre 2017.

J'ai 1 enfant rattaché à mon dossier.

J'ai une activité salariée depuis le 1 juin 2022.

Mon adresse:  
5 Rue des sapins  
Chaumont,  
52000

Mon adresse courriel :  
juliedupont@gmail.com

Mon téléphone 0666066006

Consulter ou modifier

Besoin d'aide ou de conseils concernant vos allocations.

Contactez ma Caf

## MES DÉMARCHES

### DÉLAIS DE TRAITEMENT

**Votre Caf traite cette semaine** (chiffres mis à jour le 16/01/2023) :



Les demandes de Rsa et Aah\*  
arrivées entre le 06/01/2023 et le  
15/01/2023



Les autres demandes arrivées  
entre le 26/12/2022 et le  
15/01/2023

Il est inutile de nous contacter si vous avez réalisé une demande après ces dates. Votre dossier est en attente de traitement.

\* Rsa : revenu de solidarité active. Aah : allocation aux adultes handicapés

[A transmettre](#)



[A consulter](#)

## MES DÉMARCHES

### DÉLAIS DE TRAITEMENT

**Votre Caf traite cette semaine** (chiffres mis à jour le 16/01/2023) :



Les demandes de Rsa et Aah\*  
arrivées entre le 06/01/2023 et le  
15/01/2023



Les autres demandes arrivées  
entre le 26/12/2022 et le  
15/01/2023

Il est inutile de nous contacter si vous avez réalisé une demande après ces dates. Votre dossier est en attente de traitement.

\* Rsa : revenu de solidarité active. Aah : allocation aux adultes handicapés

A transmettre

A consulter

### TRANSMETTRE UN DOCUMENT

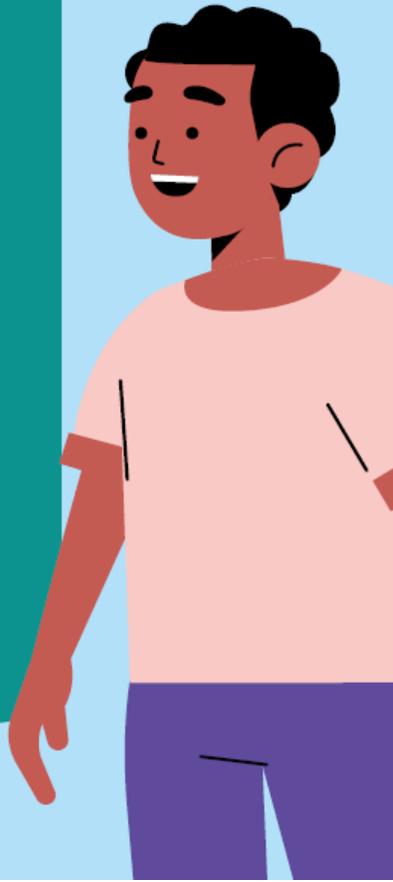
Vous devez transmettre des documents concernant exclusivement votre dossier.

Transmettre un document 

Cliquez sur "transmettre un document"



# Contacter ma CAF



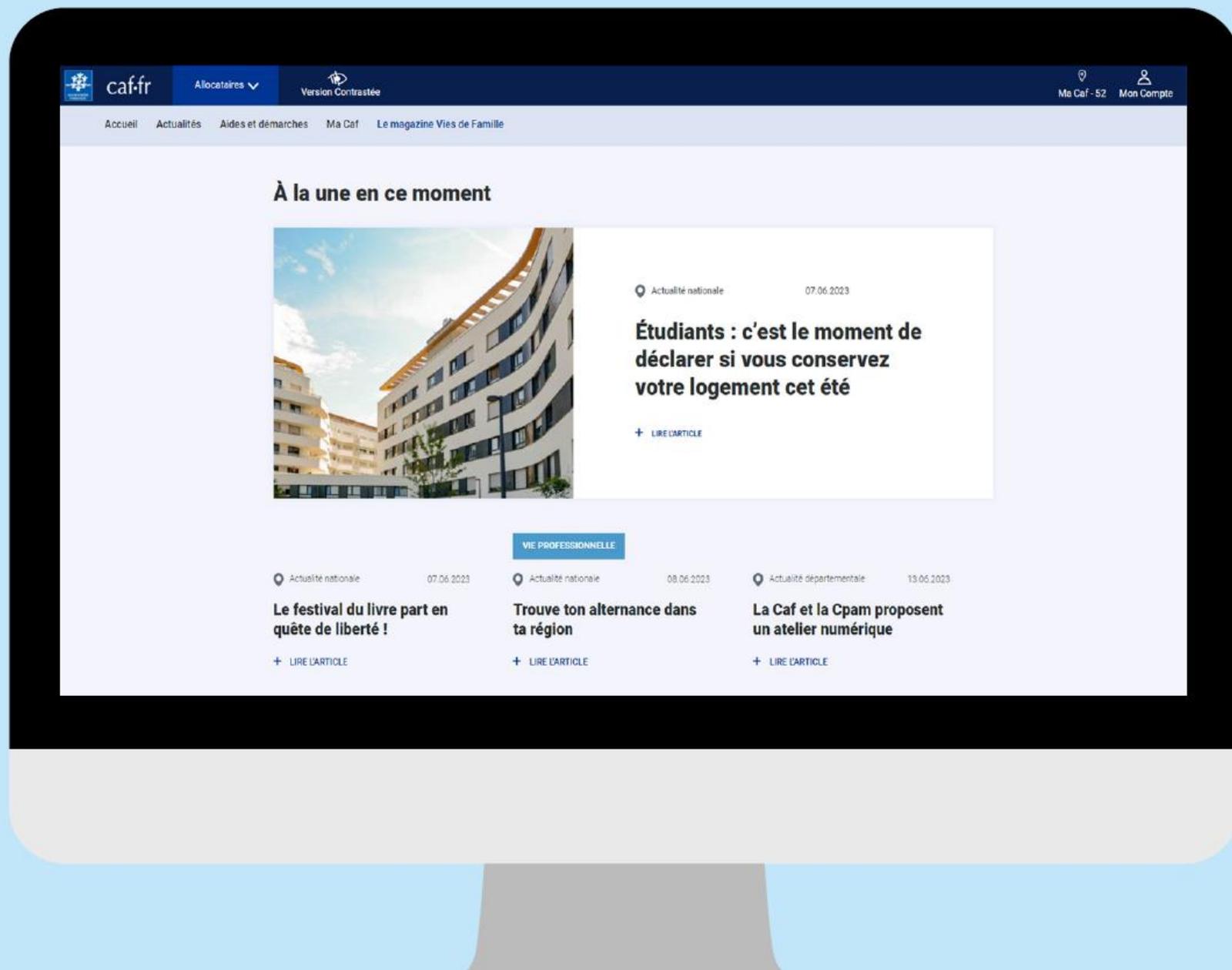
## Nous sommes joignables

Par téléphone, sur place ou par courriel, choisissez !

[Nous contacter](#)



Une fois arrivé sur la page d'accueil du site caf.fr, descendre le curseur jusqu'à atteindre cette rubrique



# Sélectionner votre mode de prise de contact

## Nous contacter



### Vous souhaitez nous contacter par écrit ?



Joignez nous par courrier. Nous vous répondrons dans les meilleurs délais.

**CAF DE LA HAUTE-MARNE**  
**52901 CHAUMONT CEDEX 9**

**Important** : pour plus de lisibilité écrivez l'adresse en noir et en majuscule

Votre Caf traite actuellement les courriers arrivés entre **le 26/12/2022 et le 15/01/2023**



Envoyez un mail à nos conseillers. Nous vous répondrons dans les meilleurs délais.

[Envoyer un mail](#)

Votre Caf traite actuellement les mails arrivés entre **le 11/01/2023 et le 15/01/2023**



## Ou par téléphone

**Vous souhaitez parler à un conseiller ?**

 **Par téléphone 9h à 12h et de 13h15 à 16h30**

Echangez en direct avec un conseiller de la Caf sans vous déplacer du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h15 à 16h30

**3230** Service gratuit  
+ prix appel

# Vous souhaitez prendre ou annuler un rendez-vous ?

## Vous souhaitez être accompagné dans vos démarches ?



### Sur rendez-vous

Prenez le temps privilégié avec un de nos conseillers Caf pour faire le point sur votre dossier.

Selon votre Caf vous pourrez choisir parmi les options suivantes:

- en physique
- par téléphone
- en visio

[Demander un rendez-vous](#)

[Annuler un rendez-vous](#)



## ⑤ Je choisis le motif du rendez-vous qui correspond à ma situation parmi la liste des motifs proposés.

Choisissez votre motif de demande de rendez-vous

5

01 - Ma situation change

02 - Je ne suis pas encore allocataire de votre Caf

03 - Je veux savoir où en est mon dossier

04 - Je rencontre des difficultés familiales ou financières

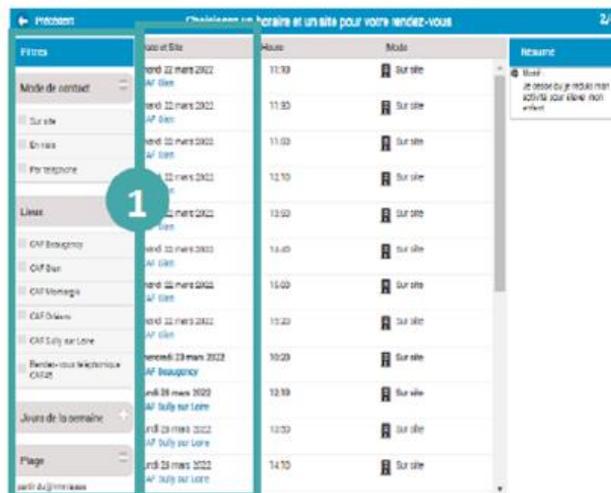
05 - Je dois transmettre / retirer un document à la Caf

06 - Je suis ou mon enfant est en situation de handicap

08 - Je suis éligible à l'aide au logement (simu sur caf.fr)

09 - Je dois de l'argent à la Caf ou je conteste une décision

14 - Je souhaite bénéficier d'une aide financière individuel



① Je choisis ensuite le **mode de contact** (accueil, téléphone ou visio), le **lieu** si j'ai choisi « accueil » puis la **date et l'heure**.

② Je saisis **mes coordonnées** et je clique sur « **Valider mon rendez-vous** ».



③ Mon rendez-vous est confirmé par un **code confidentiel** qui me permet de modifier ou d'annuler le rendez-vous.

# Rendez-vous par téléphone

## PRENDRE UN RENDEZ-VOUS

AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA HAUTE-MARNE 

Choix du motif

Mode de contact

Choix du lieu

Choix de la date

← Précédent      Choisissez un horaire et un site pour votre rendez-vous

Filtres	Date et Site	Heure	Mode	Résumé
<b>Mode de contact</b>	vendredi 27 janvier 2023	09:00	 Par téléphone	Motif : J'attends un enfant
<input type="checkbox"/> Sur site	vendredi 27 janvier 2023	09:10	 Par téléphone	
<input type="checkbox"/> En visio	vendredi 27 janvier 2023	09:20	 Par téléphone	
<input checked="" type="checkbox"/> Par téléphone	vendredi 27 janvier 2023	09:30	 Par téléphone	
<b>Lieux</b>	vendredi 27 janvier 2023	09:40	 Par téléphone	
<input type="checkbox"/> Chaumont	vendredi 27 janvier 2023	09:50	 Par téléphone	
<input checked="" type="checkbox"/> Je souhaite que la Caf me rappelle	vendredi 27 janvier 2023	10:00	 Par téléphone	
<input type="checkbox"/> Saint-Dizier	vendredi 27 janvier 2023	10:10	 Par téléphone	
<b>Jours de la semaine</b>	vendredi 27 janvier 2023	10:20	 Par téléphone	
<input type="checkbox"/> Lundi	vendredi 27 janvier 2023	10:40	 Par téléphone	
<input type="checkbox"/> Mardi	vendredi 27 janvier 2023	10:50	 Par téléphone	
<input type="checkbox"/> Mercredi	vendredi 27 janvier 2023	11:00	 Par téléphone	
<input type="checkbox"/> Jeudi				
<input checked="" type="checkbox"/> Vendredi				

# Rappel : Les rendez-vous téléphoniques CAF

**Pas de déplacement inutile ni d'attente à l'accueil ou au téléphone : un conseiller peut contacter directement par téléphone les allocataires pour faire le point sur leurs démarches et répondre à leurs questions. Une solution qui n'offre que des avantages !**

**Le rendez-vous téléphonique permet de choisir la date et l'horaire qui conviennent, du lundi au vendredi, de 9h à 16h.**



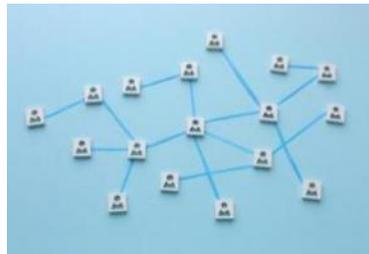
**Le rendez-vous téléphonique, comment ça marche ?**

- Rendez-vous dans la rubrique "Prendre un rendez-vous" sur [caf.fr](http://caf.fr) CAF - Ma Caf - Contacter ma Caf - Prendre un rendez-vous
- Sélectionner le motif de rendez-vous
- Cliquer à gauche de l'écran sur "Je souhaite que la Caf me rappelle"
- Sélectionner le jour et l'horaire
- Compléter les informations demandées : nom, prénom, coordonnées...
- Valider le rendez-vous. Lorsque la Caf rappelle, le numéro qui s'affiche est le +33 32 30.

# Des outils mis à disposition sur caf.fr

Plusieurs services sont mis à disposition des partenaires pour accompagner les usagers dans l'accès à leurs droits :

Pour les **partenaires d'accueil**, un espace dédié sur la rubrique « Partenaires » du site caf.fr avec des tutoriels, des fiches sur les différentes prestations, les barèmes des prestations, des démonstrations des services en ligne...



## Partenaires

Vous êtes un élu, un professionnel ou un bénévole, gérez un équipement ou avez un projet ? Découvrez tous les dispositifs de soutien aux partenaires des Caf sur l'ensemble de nos domaines d'intervention

[+ Découvrir](#)



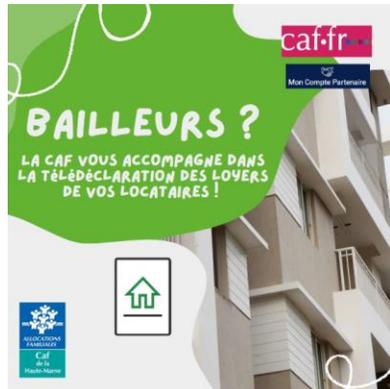
## Partenaires d'accueil

Vous accompagnez au quotidien des personnes dans leurs démarches Caf. Retrouvez un ensemble d'outils pour vous aider (barèmes, tutoriels des démarches en ligne, etc.

[+ Découvrir](#)

Pour les **élus** ou **chargés de projet**, un espace dédié sur caf.fr, présentant les dispositifs de soutien proposés par la Caf, par thématiques (petite enfance, enfance et jeunesse, parentalité, vie sociale et associative, projets de territoire, logement), ainsi que le barème national des aides aux partenaires

# Des outils mis à disposition



Pour les **bailleurs**, accessible aux bailleurs particuliers et entreprises dont le locataire bénéficie d'une aide personnelle au logement.

Au-delà de la campagne annuelle de récupération des montants des loyers, l'Espace Bailleurs permet tout au long de l'année de :

- Consulter la liste des locataires,
- Déclarer des changements de situation des locataires
- Déclarer un impayé de loyer
- Consulter les bordereaux de paiement pour les bailleurs en tiers payant
- Communiquer avec la Caf.



## Bailleurs

Vous êtes bailleur ? Découvrez tous les services que la Caf met à votre disposition pour déclarer vos loyers, signaler un impayé, déclarer des changements de situation.

[+ Découvrir](#)

[Accéder à votre espace bailleur](#)



Pour les **tuteurs**, un espace dédié sur caf.fr depuis janvier 2023, permettant de consulter le compte Caf de leurs protégés et de gérer les mesures de protection. Cet espace permet de :

- Garantir l'accès aux droits pour les personnes faisant l'objet d'une mesure de protection
- Communiquer avec la Caf
- Permettre aux tuteurs, curateurs ou mandataires physiques, de réaliser les démarches en ligne et offrir les mêmes services que les usagers

# Des outils mis à disposition

Et bien entendu toujours [Mon Compte Partenaires et CDAP \(Consultation du dossier allocataire par le partenaire\)](#)

Le service permet de consulter diverses données du dossier allocataire dans le cadre de l'activité professionnelle du partenaire. Il est proposé par profil métier. Certains accès sont conditionnés à un diplôme, à certaines missions ou à un type d'organisme partenaire.

Le service CDAP propose 18 profils distincts. Chaque profil a une finalité précise.

L'accès aux différents services repose sur un cadre contractuel qui prend la forme d'une convention à établir avec la Caf.

## Mon Compte Partenaire

Le bouquet de services aux partenaires des Allocations familiales.

Mon Compte Partenaire intègre plusieurs services dédiés aux partenaires de la Branche Famille : Cdap (Consultation du dossier *allocataire* par le partenaire), Dgfp, Afas (Aides financières d'action sociale), Adonis (Aide à domicile) et l'Espace Bailleur.

[+ Découvrir](#)



Vous souhaitez découvrir tous les services proposés par Mon Compte Partenaire ? Solliciter une habilitation ?

[+ LIRE](#)

**Au niveau local, une page dédiée aux partenaires** permettant de :

- Suivre l'actualité de la Caf,
- Retrouver les appels à projets diffusés par l'organisme
- Consulter les publications de la Caf
- Prendre connaissance du Règlement Intérieur d'Action Sociale pour l'année en cours,
- Revisiter les Webinaires Partenaires ou consulter les newsletters mensuelles
- ...



### Enfance et jeunesse

- Les Promeneurs du Net, les Fonds 'Publics et Territoires' Enfance et Jeunesse...
- Les appels à projet 2023 en cours

[Consulter les appels à projet](#)

[Consulter](#)



### Parentalité

- Les dispositifs départementaux de soutien à la parentalité

[Consulter les appels à projet](#)

[Consulter](#)



### Nos publications

- Rapport d'activité
- Portraits sociaux
- ...

[Consulter](#)



### RIASF 2023

- Règlement intérieur d'action sociale et familiale

[Consulter](#)



### Projets de territoire

- Schéma départemental des services aux familles (SDSF)
- Convention territoriale globale de services aux familles (CTG)

[Consulter](#)



### Bailleurs

- Espace Bailleur

[Consulter](#)



### Partenaires

[Webinaires](#)  
[Newsletters](#)



### Mon compte partenaires

- Accès à la consultation des données allocataires par les partenaires (CDAP)



### Calendrier des échéances



# L'application mobile Caf Mon Compte

---



[Caf Mon Compte : l'application qui va à l'essentiel - YouTube](#)

L'application mobile Caf - Mon Compte est une application sur Internet. Avec l'application mobile Caf - Mon Compte, il est possible de suivre :

- les paiements des allocations,
- les ressources du foyer,
- les emails,
- les alertes sur mon compte
- son profil
- les informations concernant l'actualité de la Caf.

Quelques exemples :

- faire sa déclaration trimestrielle de ressources Rsa ou Prime d'activité,
- prendre un rendez-vous avec un conseiller de la Caf,
- faire une simulation de droits,
- faire une demande d'aide à la Caf,
- joindre des documents demandés par la Caf pour traiter le dossier,
- faire des changements de situation professionnelle, de coordonnées de contact, de situation...

## Comment accéder à l'appli Caf – Mon Compte ?



Pour me connecter, je peux :

- ① **Saisir les 13 premiers chiffres de mon numéro de sécurité sociale** (c'est le numéro à 15 chiffres qui se trouve sur ma carte vitale) et mon **mot de passe**. Si je n'ai pas de numéro de sécurité sociale, j'indique mon identifiant provisoire.
- ② **Choisir de me connecter via FranceConnect**. Je choisis avec les identifiants de quel compte (ex: Ameli) je souhaite me connecter.
- ③ Si je ne suis **pas encore allocataire** mais que je fais partie d'un foyer allocataire (conjoint, enfant de plus de 15 ans, personne à charge), je peux aussi **créer Mon Compte**

**À savoir :** si mon téléphone possède un **lecteur d'empreinte digitale ou de reconnaissance faciale**, je peux me connecter encore plus simplement !

# À quoi servent les accès directs ?

Les accès directs me permettent d'accéder directement aux principales rubriques :



The image shows two screenshots from a mobile application. The top screenshot, labeled '1', shows the 'Mes allocations' and 'Mes dettes' screens. The 'Mes allocations' screen has two tabs: 'Mes droits' and 'Mes paiements'. The 'Mes dettes' screen has a 'Rembourser en ligne' button and a 'Vous avez effectué un remboursement ?' section. The bottom screenshot, labeled '2', shows the 'Mes démarches' screen with a toggle for 'Accessibilité' and two options: 'A transmettre' and 'A consulter'.

## ① MES ALLOCATIONS avec 2 onglets :

- L'onglet « **Mes droits** » m'indique l'ensemble des aides dont je bénéficie,
- L'onglet « **Mes paiements** » me permet de visualiser les derniers paiements effectués sur mon compte bancaire. C'est dans cet onglet que s'affichent les éventuelles retenues, le détail de mes dettes et la possibilité de **rembourser tout ou partie en ligne**.

## ② MES DÉMARCHES avec également 2 onglets :

- l'onglet « **À transmettre** » m'informe des documents justificatifs attendus par la Caf. Je peux directement répondre à cette demande. Je peux aussi envoyer des documents sans que ma Caf ne me le demande ;
- l'onglet « **À consulter** » reprend l'ensemble des démarches effectuées sur les 24 derniers mois.

③ **Mon profil** me permet de consulter mes informations et de modifier directement ma situation familiale ou professionnelle, mes coordonnées de contact (adresse postale, mail, téléphone) et mes coordonnées bancaires.

Je peux également faire une déclaration de grossesse et de naissance. Les modifications possibles sont indiquées par un crayon . Je clique sur ce crayon pour modifier mes informations.



# **Le site Monenfant.fr**

---



Qui sommes-nous ?

Que propose ce portail ?

Comment nous contacter ?

JE SUIS UN PARENT

JE SUIS UN PROFESSIONNEL

**monenfant.fr** Vous accompagner dans votre vie de parent

Accessibilité



DEVENIR PARENTS

ÉLEVER SON ENFANT

ACCOMPAGNER SON  
ADOLESCENT

UN CHANGEMENT DANS LA  
FAMILLE

## SERVICES EN LIGNE



**RECHERCHE D'UN  
MODE D'ACCUEIL**

- Crèche, Assistant maternel, Service de garde à domicile, Accueil de loisirs, Relais petite enfance, ...



**COÛTS ET AIDES**

- Simuler le coût en crèche
- Estimer la Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje)



**UNE QUESTION SUR  
LES MODES  
D'ACCUEIL ?**

- Je fais une demande en ligne, un conseiller me contacte

Chercher une place en crèche, une assistante maternelle ou un centre de loisirs ? Connaître les aides de la Caf et ce qui restera à la charge de la famille ? S'informer sur l'enfance ?

### **Un seul réflexe : monenfant.fr**

Le portail monenfant.fr propose un accompagnement aux parents et professionnels de la petite enfance, de la jeunesse et de la parentalité. Il offre un accès gratuit et adapté aux informations et services en ligne.



## Une recherche géolocalisée d'un mode d'accueil ou d'un service de soutien aux familles

Il est possible de trouver près de chez soi un lieu d'accueil pour son enfant ou un service parentalité. Cette recherche géolocalisée peut être mono ou multicritères, ce qui permet d'identifier l'ensemble des possibilités autour de chez soi.



### RECHERCHE D'UN MODE D'ACCUEIL

> Crèche, Assistant maternel, Service de garde à domicile, Accueil de loisirs, Relais petite enfance, ...

Je suis un parent | Devenir parents | Services en ligne | Trouver un mode d'accueil

Que recherchez-vous ? CARTE LISTE

**MODE D'ACCUEIL**   ACCUEIL DE LOISIRS   ACCOMPAGNEMENT ET INFORMATION DES FAMILLES   ACTIONS DE SOUTIEN A LA PARENTALITE

Crèche ?    Assistant maternel ?    Maison d'assistants maternels ?

Relais petite enfance ?    Service de garde à domicile ?

Où ? Chaumont, Haute-Marne, Grand Est   Proximité : 250 m / 30 km

Les disponibilités sont transmises par les crèches et répondent à des besoins d'accueil ponctuels. Cette fonctionnalité est en cours de construction et les disponibilités s'enrichissent par les crèches.

Attention, une place affichée sur monenfant.fr ne garantit pas son attribution. Veuillez contacter l'établissement pour connaître les règles d'obtention

Disponibilités pour un accueil ponctuel à partir du [ ] (facultatif)

**Rechercher**

## Des outils de simulation

Le portail offre la possibilité

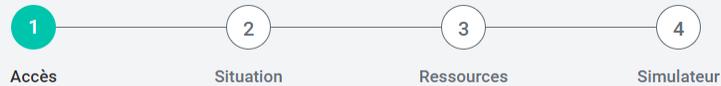
- D'effectuer des simulations pour estimer le reste à charge en crèche de son enfant,
- D'estimer le montant de la prestation d'accueil du jeune enfant versé par la Caf



### COÛTS ET AIDES

- > Simuler le coût en crèche
- > Estimer la Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje)

#### SIMULATEUR DE RESTE À CHARGE EN CRÈCHE



##### Conditions générales d'utilisation

Ce simulateur permet d'estimer ce qu'il restera à votre charge chaque mois pour l'accueil de votre enfant dans une crèche bénéficiant d'une subvention de la Caf (Prestation de service unique).

**Les résultats obtenus n'ont qu'une valeur informative, indicative et non contractuelle**, la Caf ne donnant aucune garantie quant au résultat obtenu. En aucun cas, les résultats de la simulation ne sauraient engager la responsabilité de la Caf. Le calcul du coût définitif est effectué par le gestionnaire de l'établissement à partir des documents justificatifs exigés.

**Pour effectuer cette simulation, vous avez besoin de votre avis d'imposition ou de non-imposition 2021 et le cas échéant celui de votre conjoint.** Les ressources à prendre en compte pour la simulation sont celles de l'année 2020.

La tarification est calculée en application d'un barème national fixé par la Caf en contrepartie du financement qu'elle accorde aux gestionnaires de crèches. Ce barème s'applique jusqu'à hauteur de 6 000 € de ressources par mois.

Au-delà de ce montant, le gestionnaire de la crèche peut :

- neutraliser la partie de votre revenu supérieure à 6 000 € ;
- poursuivre l'application du barème à hauteur d'un plafond plus élevé qu'il détermine lui-même.

**Par conséquent, le simulateur ne permet pas de faire une estimation si vos revenus mensuels sont supérieurs à 6 000 €.** Dans ce cas, rapprochez-vous du gestionnaire de la crèche.

Si vous êtes bénéficiaire du Rsa, de l'Aah ou ne disposez pas de ressources, votre participation financière sera calculée sur la base d'un montant de revenus minimal s'élevant à 712,33 € par mois.

Je confirme avoir pris connaissance de la valeur non contractuelle des estimations réalisées et des modalités d'utilisation de cet outil d'estimation, et je les accepte sans réserve. \*

##### Le saviez-vous ?

En actionnant (?) sur le symbole dans votre simulation, vous pouvez accéder à des aides sur les informations à saisir. En cas de doute, nous vous invitons à consulter cette aide qui est mise à votre disposition.

\* Champ obligatoire

Continuer >

## Une demande d'information sur les modes d'accueil

Ce service permet aussi aux parents désireux d'un accompagnement personnalisé dans leur recherche d'un mode d'accueil, de solliciter un rendez-vous auprès d'un lieu d'information de la petite enfance, pour être accompagnés dans cette démarche

**DEMANDE D'INFORMATION SUR LES MODES D'ACCUEIL**

1 — 2 — 3 — 4  
Eligibilité — Engagement — Saisie — Fin

Ce service en ligne permet de formuler une demande d'information sur les modes d'accueil.  
Il est destiné aux parents d'enfants âgés de moins de 6 ans et aux futurs parents.  
Conçu par la Caisse Nationale des Allocations Familiales, il est ouvert dans les communes volontaires qui s'engagent à traiter votre demande.  
Pour savoir si ce service en ligne est ouvert sur votre commune ou celle où vous souhaitez faire garder votre enfant, renseignez votre code postal ci-dessous.

**Vérifier votre éligibilité au service**

Entrer votre code postal de résidence \*

Il s'agit de votre code postal de résidence actuelle ou envisagée dans le cas d'un déménagement

\_\_\_\_\_  
[S]

**Sélectionner votre commune dans la liste ci-dessous**

Communes ▾

[Continuer >](#)

## Des informations pour tous

Monenfant.fr est aussi un site d'information. Les informations contenues sur ce portail sont élaborées par des experts et se présentent sous la forme d'articles, de dossiers thématiques et d'actualités.

### ACTUALITÉS



24 JUIN 2022  
**DISPOSITIFS «AISANCE AQUATIQUE» ET «J'APPRENDS À NAGER»**  
des cours gratuits pour les enfants de 4 à 12 ans

[Lire la suite >](#)



Conseils pour trouver un job d'été

10 JUIN 2022  
**A LA RECHERCHE D'UN JOB POUR L'ÉTÉ ?**  
Toutes les informations utiles sur le site Jobs-ete.com du Cidj

[Lire la suite >](#)



08 DÉC. 2021  
**EMPLOYER UNE ASSISTANTE MATERNELLE, C'EST UNE BONNE IDÉE!**  
Toutes les informations sur l'accueil individuel sont dans monenfant.fr

[Lire la suite >](#)

[PLUS D'ACTUALITÉS EN LIGNE >](#)

### THÉMATIQUES



**CHOISIR UN MODE D'ACCUEIL COLLECTIF**  
Comprendre l'accueil collectif du

[Lire la suite >](#)



**CHOISIR L'ACCUEIL CHEZ UN ASSISTANT MATERNEL**  
Les grandes étapes du parcours

[Lire la suite >](#)



**MES LOISIRS À LA MAISON**  
Sélection de ressources pour les parents

[Lire la suite >](#)



**LE COIN DES PARENTS**  
Des ressources pour aider les parents dans leur quotidien

[Lire la suite >](#)

[PLUS DE THÉMATIQUES EN LIGNE >](#)



**Le site  
Pension-  
alimentaire.caf.fr**

---



L'intermédiation financière des pensions alimentaires devient automatique  
À partir du 1er janvier 2023, l'intermédiation financière des pensions alimentaires est automatique pour toute séparation.



JE ME SEPARE



TOUT SAVOIR SUR LA PENSION  
ALIMENTAIRE ET NOS SERVICES

## FAIRE UNE DEMANDE

Pension alimentaire : intermédiation, aide au recouvrement, allocation de soutien familial, une seule demande à faire !

### JE DOIS RECEVOIR UNE PENSION ALIMENTAIRE POUR MES ENFANTS

Je suis rattaché(e) à la CAF [➤](#)

Je suis rattaché(e) à la MSA [➤](#)

Ni l'un ni l'autre / je ne sais pas [➤](#)

### JE DOIS PAYER UNE PENSION ALIMENTAIRE POUR MES ENFANTS

L'autre parent est rattaché à la CAF [➤](#)

La création de l'agence de recouvrement des impayés de pension alimentaire (Aripa) est effective depuis 2017. Cette agence permet de simplifier les démarches de recouvrement des impayés de pensions alimentaires pour les familles après les séparations. Sa gestion est confiée aux Caf et à la Msa.

Le site Internet [pension-alimentaire.caf.fr](http://pension-alimentaire.caf.fr) permet aux usagers d'estimer leur pension alimentaire, de repérer les démarches à effectuer en cas de séparation et de retrouver toutes les infos utiles concernant la pension alimentaire.

Le site est également relayé depuis le site [caf.fr](http://caf.fr) dans la rubrique Aides & Services :

S'informer sur les aides > Solidarité et insertion

Connaître vos droits selon votre situation > Vous changez de situation

> Vous vous séparez

Aides et services > Les services en ligne > Estimer vos droits

A noter : Le site est responsive, c'est à dire qu'il s'adapte aux différents écrans : smartphone, tablette...



[La Caf décrypte pour vous : l'Aripa - YouTube](#)



**Le site  
1000premiersjours.fr**

---



# BÉBÉS, PARENTS : BIEN DÉMARRER NOS NOUVELLES VIES

...à la maison, dans nos têtes, lors des moments passés ensemble. On trouve ici des clés pour notre santé à tous et le développement de bébé.

En 2021, Santé publique France et les pouvoirs publics ont mené une large campagne d'information sur l'importance des **1000 premiers jours de l'enfant**, avoir lieu dans les médias (TV, radio, presse, internet).

La période dite des « 1000 premiers jours », définie de la grossesse aux deux ans de l'enfant, est un moment particulièrement propice à la mise en place de **comportements favorables à la santé**.

Le site [1000-premiers-jours.fr](https://www.1000-premiers-jours.fr) a pour objectif de soutenir les parents et futurs parents dans cette période de fragilités, mais également de grandes opportunités, en leur donnant des clés pour agir au mieux dans leur vie quotidienne.

---

## Le livret de nos 1000 premiers jours

---



# Votre avis nous intéresse !

A l'issue du Webinaire, une **enquête de satisfaction** vous sera adressée par mail.

Merci de la compléter pour évaluer l'opportunité d'autres Webinaires prochainement et identifier des thématiques vous intéressant...

Retrouvez également l'enquête en scannant ce QR Code :



Questionnaire de satisfaction suite  
au webinaire Partenaires du  
07.03.2024



## Merci pour votre participation

---